

COMMUNIQUE

Droit de commentaire

Le communiqué de presse de la Fédération EIL, daté du 22 mai 2006 et faisant suite au Congrès de La Bourboule, appelle quelques mises au point.

- En prétendant que Monsieur Yves-Henri SAULNIER y a été réélu Secrétaire Général, **ce communiqué fait peu de cas du jugement du TGI de Paris qui en date du 16 mai 2006 a déclaré nulles toutes les décisions prises lors du Congrès Fédéral Extraordinaire et « manifestement illicite » du 20 mai 2005**, au cours duquel Monsieur SAULNIER avait prétendument succédé à Bernard PABOT.

Monsieur SAULNIER a donc été élu à l'unanimité* le 19 mai 2006, et **pour la première fois**, Secrétaire Général de la Fédération EIL. Le mandat de ce nouveau secrétaire général ne prenant effet qu'au terme du Congrès, durant la tenue de ce dernier, **la seule Secrétaire Générale présente était Françoise ROCHE, élue démocratiquement au Congrès fondateur d'EIL** de Lamoura en 2003.**

- Prétendre, par ailleurs, que **des « composantes » d'EIL** ont été exclues de la FSU en 2001, c'est pousser un peu loin l'extrapolation.

En 2001, **de fait**, par décision d'un Conseil Fédéral d'admettre à la FSU le SNUEP, syndicat rival du SNETAA, et, **en droit**, par décision de justice, **la seule future « composante » d'EIL à avoir été exclue de la FSU est le SNETAA, et rien d'autre !** Ainsi, l'orientation syndicale AUTREMENT, dont se réclame toujours (à tort ou à raison) la direction du SNETAA, n'a jamais été exclue de la FSU ni des syndicats où elle existait. Si la signataire de ce communiqué de presse, à l'époque adhérente du SNES, a quitté ce syndicat et la FSU pour créer le SNCA e.i.L., c'est de son plein gré, et, d'une part, pour aider le SNETAA à sortir de son isolement, et, d'autre part, pour offrir aux personnels certifiés et agrégés une organisation syndicale s'inscrivant dans le droit fil du syndicalisme défini par la *Charte d'Amiens*.

- La motion fédérale « laïcité », adoptée à La Bourboule, est, de l'aveu même de son rapporteur, reprise intégralement de la motion générale votée à Tarascon-sur-Ariège en mai 2004 ... Or, cette partie de la motion générale a été rédigée conjointement par Thierry DRUAIS, ancien secrétaire général adjoint du SNETAA, et Françoise ROCHE ... Toujours de l'aveu du rapporteur de cette motion de La Bourboule, le texte de Tarascon a été enrichi d'une précision dont il s'avère qu'elle a été empruntée à un autre texte de Françoise ROCHE ... L'esprit de Lamoura survit donc en dépit de la mascarade imaginée par Bernard PABOT pour éliminer le SNCA e.i.L. au profit du SNETAA !

Lorsque à La Bourboule, j'ai dit aux congressistes muets, formatés et tétanisés par leurs dirigeants tous issus du SNETAA, que les principes et les valeurs d'AUTREMENT et d'EIL ne survivaient qu'au SNCA e.i.L., je n'avais donc pas tort.

Paris, le 31 mai 2006

Françoise Roche
Secrétaire Générale Intérimaire du SNCA e.i.L.

**Présente au Congrès Fédéral de La Bourboule, la Secrétaire Générale du SNCA e.i.L. n'a pris part aux débats et aux votes qu'en ce qui a concerné les nouveaux statuts fédéraux totalement antidémocratiques et antisyndicaux. Elle a toujours voté CONTRE. Pour cette partie du Congrès, l'unanimité n'a donc pas été atteinte à une voix près ... Mais quelle voix !*

*** L'exclusion de Françoise ROCHE du co-secrétariat général d'EIL au printemps 2005 relève de décisions aussi démocratiquement prises que celles du Congrès « manifestement illicite » du 20 mai 2005 ! Si la Secrétaire Générale du SNCA e.i.L. n'a pas été en justice sur ce point, c'est parce qu'elle a considéré que cette exclusion, en la soustrayant aux pressions incessantes de son collègue co-secrétaire général Bernard PABOT, lui rendait toute sa liberté d'action et d'expression. L'adage qui prétend que d'un mal peut sortir un bien fut, en l'occurrence, tout à fait vérifiable.*